



AIR CANADA

Communiqués

Air Canada commente la ratification des conventions collectives par les membres du SCFP et de l'APAC

MONTREAL, le 13 juill. /CNW Telbec/ - Air Canada a formulé aujourd'hui les commentaires suivants par suite de la confirmation de la ratification des accords préliminaires sur le maintien de la paix sociale et les mesures d'allègement relatives à la capitalisation des régimes de retraite par les membres de deux autres de ses syndicats. Hier, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), représentant 6 700 agents de bord, et aujourd'hui, l'Association des pilotes d'Air Canada (APAC), représentant 3 200 pilotes, ont informé Air Canada de la ratification des accords par leurs membres. Les accords avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA) et la Canadian Airline Dispatchers Association (CALDA) ont été ratifiés, et le processus de ratification se poursuit avec l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) au moyen d'un vote prévu pour le 14 juillet 2009.

"La ratification de ces accords par les membres de l'APAC et du SCFP, faisant suite à la ratification des accords par les TCA et la CALDA, constitue un pas important dans la bonne direction et exprime le désir qu'ont ces employés de collaborer avec la Société afin de faire croître notre entreprise, a affirmé Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Nous continuons à travailler assidûment pour obtenir des autorités gouvernementales les approbations nécessaires aux dispositions de financement des régimes de retraite et pour recueillir des fonds additionnels."

La Société a conclu des accords préliminaires sur la prolongation des conventions collectives sans incidence sur les coûts pour une période de 21 mois avec tous ses employés syndiqués au Canada, en plus des accords préliminaires au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite. Selon les conditions de l'accord relativement à la prolongation des conventions collectives, aucun changement au taux salarial et au niveau des prestations de retraite ne sera apporté pendant la période de prolongation.

En plus de nécessiter la ratification par les membres de l'AIMTA, les accords sont assujettis à l'adoption par le gouvernement fédéral d'un décret modifiant les règlements en matière de capitalisation des régimes de retraite d'Air Canada et à l'obtention par la Société d'un financement additionnel d'au moins 600 M\$. Les accords sur la capitalisation des régimes de retraite sont également assujettis à l'appui des employés non syndiqués et des retraités de la Société. Un processus de consultation avec ces groupes est en cours, et on prévoit que celui-ci prendra fin d'ici le 18 juillet 2009.

Information prospective

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. A terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF c5820

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

